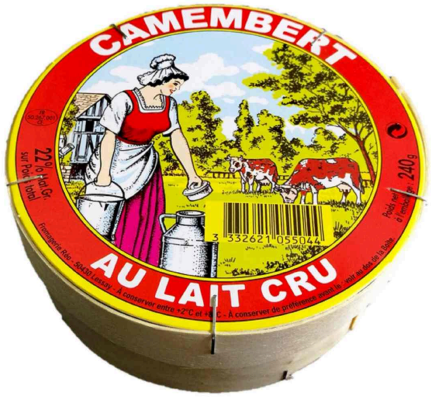
Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 25/07/2023

FROMAGERIE REO RÉO rappelle Fromages au lait cru



- Noms des modèles ou références concernés : **Camembert au lait cru 250g deuxième choix,**
- Marque : **LA FERMIERE**
- **Lot 23R135 Date de durabilité minimale entre le 17/07/2023 et le 04/08/2023**
- Conditionnements : **Boite en bois + papier**
- Date début/fin de commercialisation : **du 09/06/2023 au 30/06/2023**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Marque de salubrité : **FR 50 267 001 CE**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Crémiers - restaurateurs**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **présence de Listeria Monocytogenes**
- Risques encourus par le consommateur : **Listeria monocytogenes (agent responsable de la listériose)**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Ne plus utiliser le produit, Détruire le produit.**
- Préconisation sanitaire :
  Les personnes qui auraient consommé les « produits » mentionnés ci-dessus et qui présenteraient de la fièvre, isolée ou accompagnée de maux de tête, et des courbatures, sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. Des formes graves avec des complications neurologiques et des atteintes maternelles ou fœtales chez la femme enceinte peuvent également parfois survenir. Les femmes enceintes ainsi que les personnes immunodéprimées et les personnes âgées doivent être particulièrement attentives à ces symptômes. La listériose est une maladie qui peut être grave et dont le délai d'incubation peut aller jusqu'à huit semaines.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre